



Le Plessis Kaër en Crac'h, Morbihan

Le site

Le Plessis Kaër est l'une de ces résidences nobles qui se dressent près de la côte, à l'ouest de la rivière d'Auray – aussi appelée Loc'h – immédiatement au sud de la ville du même nom (fig. 1 et 2). Ces résidences nobles sont situées dans des sites seigneuriaux typiques, placées entre les terres labourables – qui s'étendent sur les pentes bien drainées des hauteurs situées à l'ouest, – et les prairies – ou pâtures permanentes – occupant les terres plus basses qui descendent jusqu'à la mer, zones où la présence de la nappe phréatique donne de l'eau aux puits tout au long de l'année.

Bien que le manoir voisin de Rosharno, qui se trouve immédiatement au sud du Plessis Kaër, se flatte de posséder une motte féodale, encore haute de quelque dix mètres¹, nous ne connaissons encore aucun indice donnant à notre site des défenses terroyées. Les éléments antérieurs au xv^e siècle y sont peu nombreux et seul le toponyme «plessis» paraît renvoyer à l'existence, en ce lieu, d'une enceinte fermée par une palissade. Le domaine du Plessis Kaër était néanmoins très vaste, ses tenures étant dispersées dans les communes de Crac'h, Locmariaquer, Carnac, Brec'h, Pluvigner et Baden, d'autres propriétés se trouvant à Vannes. La large ria d'Auray, qui s'étire sur plusieurs kilomètres que la marée parcourt deux fois par jour, loin d'être un obstacle aux communications, servait à unir les différentes parties du domaine et permettait d'accéder directement en bateau aux paroisses concernées. Les figures 14 et 15 illustrent de manière romantique cet état de choses. On a supposé que le toponyme «Kaër» était une contraction de «Keraër», la «maison du serpent»², ce nom étant probablement inspiré par la forme de la rivière d'Auray, qui serpente jusqu'à la mer qu'elle atteint à Locmariaquer. Mais, comme on le verra plus loin, le nom de la famille Kaër apparaît dès le xiii^e siècle, sinon plus tôt encore.

¹ Salch, p. 382.

² Jacquemin, p. 10.

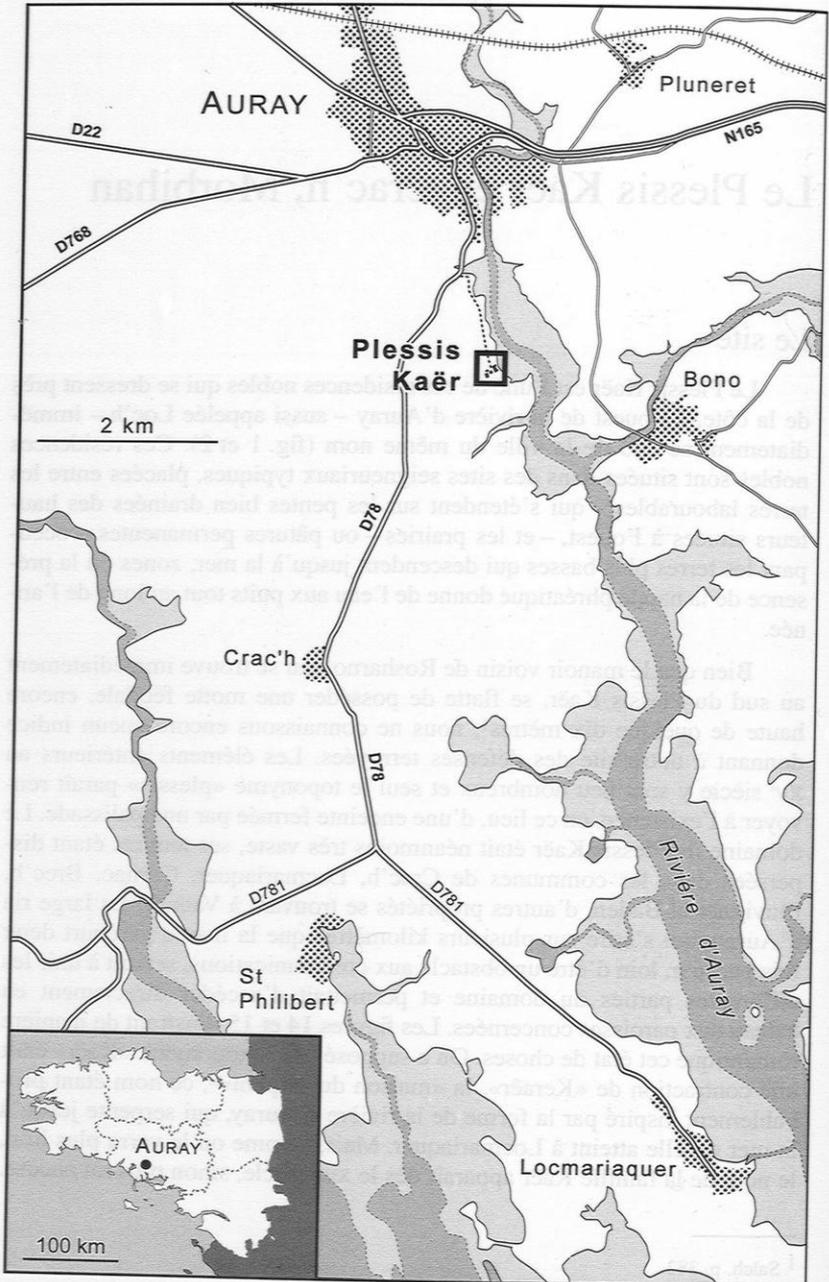


Figure 1 – Situation du Plessis Kaër
Dessin Don Shewan

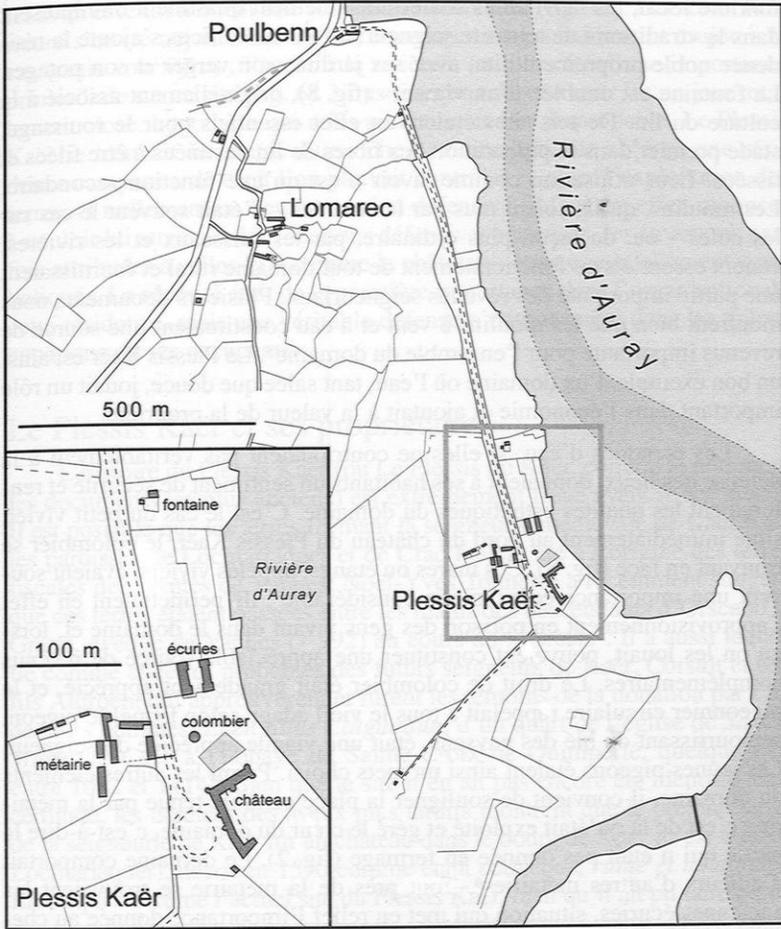


Figure 2 – Site du Plessis Kaër
Dessin Don Shewan

Les éléments du domaine

Une allée d'honneur longue de presque un kilomètre mène de Poulbenn à la résidence principale (fig. 2). À l'est se trouve l'estuaire. Plusieurs petits ruisseaux, descendant des hauteurs, alimentent deux étangs, l'un de ceux-ci étant aussi nourri par les marées. Ce riche ensemble seigneurial comprend aussi un moulin à marée, la fontaine Sainte-Marie (fig. 10), un colombier (fig. 8) et, comme voudrait nous le faire croire le

folklore local, les inévitables souterrains, élément quasiment omniprésent dans la «tradition» de tout site seigneurial ! À ces édifices s'ajoute la résidence noble proprement dite, avec ses jardins, son verger et son potager. La fontaine est doublée d'un «lavoir» (fig. 8), originellement associé à la culture du lin. De tels sites étaient en effet essentiels pour le rouissage, stade premier dans la préparation des fibres de lin destinées à être filées et tissées. Leur utilisation comme lavoir n'est qu'une fonction secondaire. Les moulins, qu'ils soient mus par les marées – c'était souvent le cas sur les côtes – ou, de façon plus ordinaire, par les ruisseaux et les rivières, étaient essentiels au fonctionnement de tout domaine rural et fournissaient une partie importante des revenus seigneuriaux. Plusieurs documents nous montrent bien que les moulins à vent et à eau constituaient une source de revenus importante pour l'ensemble du domaine³. Le Plessis Kaër est ainsi un bon exemple d'un domaine où l'eau, tant salée que douce, jouait un rôle important dans l'économie et ajoutait à la valeur de la propriété.

Les étendues d'eau, si elles ne contribuaient pas véritablement à la défense des lieux, donnaient à ses habitants un sentiment de sécurité et renforçaient les qualités esthétiques du domaine. C'est le cas du petit vivier, situé immédiatement au nord du château du Plessis Kaër, le colombier se trouvant en face (fig. 8). Ces mares ou étangs, appelés viviers, avaient souvent une importance économique considérable ; ils permettaient en effet l'approvisionnement en poisson des gens vivant dans le domaine et, lorsqu'on les louait, pouvaient constituer une appréciable source de revenus complémentaires. Le droit de colombier était grandement apprécié, et le pigeonnier circulaire rappelait à tous le vieil adage selon lequel le pigeon, se nourrissant du blé des paysans, était une viande appréciée du seigneur. Les jeunes pigeons étaient ainsi un mets choisi. Parmi les autres éléments du domaine, il convient de souligner la place centrale tenue par la métairie ; c'est de là qu'était exploité et géré le cœur du domaine, c'est-à-dire la partie qui n'était pas donnée en fermage (fig. 2). Le domaine comportait d'ailleurs d'autres métairies⁴. Tout près de la métairie se trouvaient les anciennes écuries, situation qui met en relief l'importance donnée au cheval dans l'exploitation d'un domaine de ce type. La métairie fut à peine touchée par la reconstruction du XIX^e siècle, mais on édifia de nouvelles écuries, avec des logements de meilleure qualité pour les palefreniers, sur un site nouveau, à l'est de l'allée d'honneur (fig. 2 et 9).

Il est clair qu'on n'a pas sérieusement tenté de défendre Le Plessis Kaër, où «sur les bords de l'estuaire, deux tourelles cylindriques encadrent la porte d'un manoir du XV^e siècle, remanié à la Renaissance»⁵. Le châ-

³ Voir, par exemple, notes 42 et 50.

⁴ Voir, par exemple, note 50, *infra*. Salch, p. 382.

⁵ Salch, p. 382.

let avait essentiellement une fonction résidentielle (fig. 11). Une cour intérieure s'ouvre aujourd'hui à l'est, comme ce fut probablement toujours le cas (mais voir *infra*) ; l'accès à la rivière a toujours été d'une importance primordiale sur ce site (fig. 6). Nous ignorons si cette cour fut un jour totalement close, hypothèse qui nous paraît cependant improbable. Le Plessis Kaër se trouvait au centre d'un riche domaine agricole ; c'était une résidence campagnarde d'où l'on pouvait contrôler et gérer l'exploitation des terres, et nullement un lieu à vocation défensive. Il faut, en effet, renoncer à vouloir lui attribuer des fonctions défensives sérieuses, les structures parfois attribuées à celles-ci – comme le châtelet – étant essentiellement symboliques. La sécurité était de la première importance dans l'organisation de cette résidence, mais une véritable défense n'entraînait guère dans les préoccupations de ses occupants.

Le Plessis Kaër et ses propriétaires

L'histoire du Plessis Kaër (ou Le Plessis du Kaër, comme le nomment les documents les plus anciens) est extrêmement floue avant le xv^e siècle. Il est possible que les terres formant la seigneurie médiévale de Kaër dans les paroisses de Locmariaquer et de Crac'h aient été à l'origine des terres fiscales des comtes de Vannes. Noël-Yves Tonnerre a récemment suggéré que ces terres étaient passées entre les mains des descendants d'Orscand le Grand, évêque de Vannes († 992) au cours du xi^e siècle⁶. Il a aussi identifié comme ancêtres probables des futurs seigneurs de Kaër, Consult et son fils Aldroen, qui approuvèrent et furent les témoins de la donation par l'un de leurs hommes, *Euen filius Catguallun*, d'un quart de l'église de *Sancte Marie de Caer* à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, quelque part entre 1082 et 1114⁷. Bien que le site n'en ait pas encore été identifié avec certitude, les données des aveux plus tardifs montrent que le premier siège de la seigneurie de Kaër fut un château dans le bourg de *Kaer* (c'est-à-dire : Locmariaquer), décrit en 1570 comme étant *caducque, ruiné et inhabitué*⁸. En ce qui concerne l'actuel site du Plessis Kaër, bien qu'il ait pu faire partie des terres originelles de la seigneurie, c'est seulement à partir du xv^e siècle

⁶ Tonnerre, p. 358-359. Il convient peut-être de noter que la tradition locale qui associe (Plessis) Kaër avec l'un des nombreux toponymes Caer/Kaër du cartulaire de Redon n'est pas confirmée par la nouvelle édition de ce dernier : *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, 1998. L'interprétation populaire du nom Kaër/Kaër/Keraër par « la ville au serpent », sens dont témoigneraient les têtes de serpent figurant dans les armoiries familiales, paraît ne pas avoir de fondement sérieux, surtout si l'on se souvient que l'apparition des données armoriales authentiques est très largement postérieure à celle du toponyme très courant Caer/Kaër.

⁷ *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 241, n° LXXXVII.

⁸ Arch. dép. Morbihan, E 2300, minu donné par René de Malestroit, baron de Kaër, le 5 décembre 1570, fol. 2 r^o ; il donna aussi un aveu pour « le lieu, manoir et abregement du Plessis Kaer en Crac'h » (fol. 7 r^o-12 r^o).

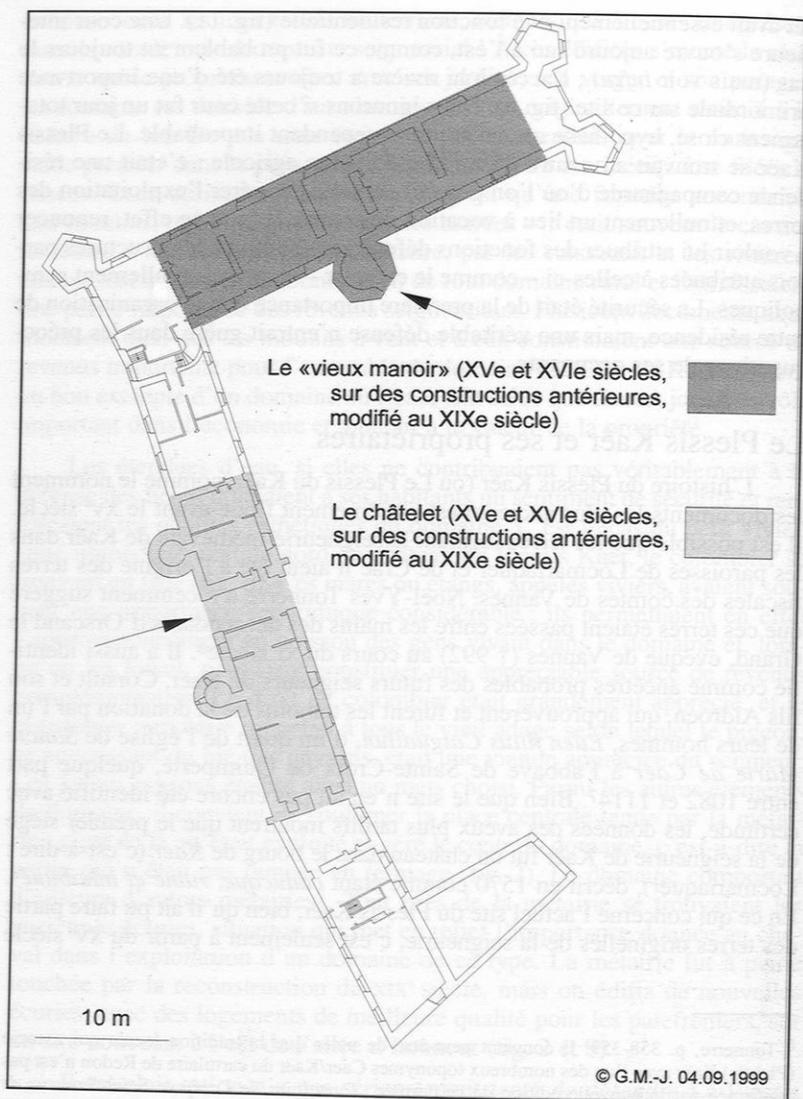


Figure 3 – Plan du Plessis Kaër (rez-de-chaussée)
Dessin Gwyn Meirion-Jones

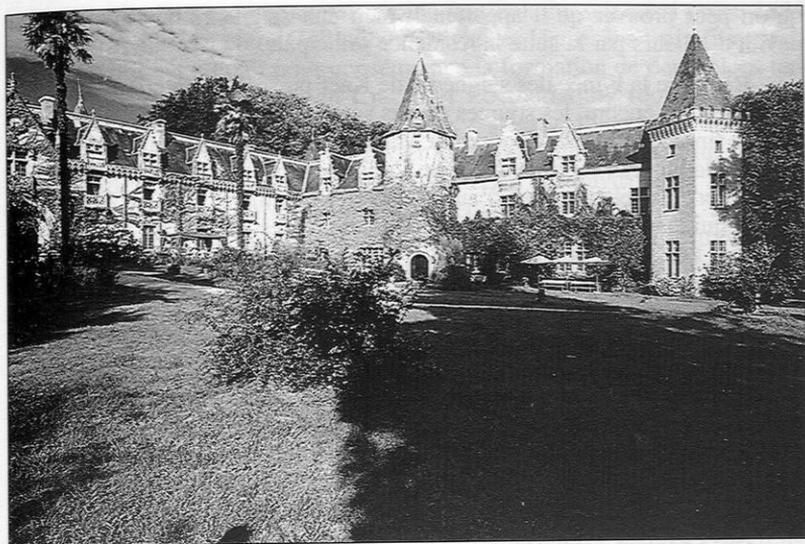


Figure 4 – Le château vu du sud-est (l'aile nord et l'aile ouest)
Cliché Gwyn Meirion-Jones



Figure 5 – L'aile sud du château vue de l'est
Cliché Gwyn Meirion-Jones

qu'on peut prouver qu'il appartenait bien aux seigneurs de Kaër, dont il devint d'ailleurs par la suite la résidence principale.

Bien que la lignée des seigneurs de Kaër puisse remonter au XI^e siècle, sinon plus tôt encore, les sources écrites sont silencieuses à leur propos jusqu'à la fin du XII^e siècle, époque où Maurice de Kaër, qui était peut-être un cadet de la famille, servit la duchesse Constance, peut-être même en tant que chancelier⁹. Sa relation avec d'autres ancêtres putatifs et avec les autres personnes qui, par la suite, portèrent le même nom n'est cependant aucunement prouvée. Les vestiges architecturaux (l'ogive de la porte principale et les deux tours rondes de flanquement, sur lesquelles nous reviendrons plus loin), ainsi que le nom même du Plessis Kaër, laissent supposer une occupation du site à partir de la fin du XIII^e siècle au plus tard, bien que les vestiges médiévaux de la résidence appartiennent pour l'essentiel au XV^e siècle, époque où le château est mentionné pour la première fois par les sources écrites, ou au début du siècle suivant. Ces éléments architecturaux ont aussi subi des reconstructions et adaptations considérables depuis lors – et surtout à la fin du XIX^e siècle – ces transformations ayant d'ailleurs donné lieu à une étude détaillée¹⁰, sur laquelle nous reviendrons brièvement (voir *infra*).

C'est à l'époque de Norman de Kaër, sénéchal de Broërec dans les dernières années du règne du duc Jean I^{er} (1237-1286)¹¹, que les choses deviennent plus claires en ce qui concerne l'histoire de la famille Kaër et la transmission de la seigneurie. Si l'on se fonde sur l'entrée de forme gothique, on peut admettre que Norman fut le premier bâtisseur du Plessis Kaër, même s'il n'existe aucune preuve de l'occupation des lieux par la famille à cette époque. Par la suite, Norman de Kaër apparaît parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Lanvaux, où les seigneurs de Kaër eurent plus tard une chapelle funéraire, ce qui, selon nous, constitue un élément important de l'analyse¹². En 1294, le *Livre des Ostz* recense, sous *La baillie de Ploermel et de Broërec*, le service armé d'un chevalier que Norman et ses juveigneurs devaient au duc¹³. Son fils Pierre lui succéda, et le service principal qu'il rendit à la famille fut d'épouser Plesou de Keremboult, union grâce à laquelle une importante seigneurie, celle de Keremboult (ou Kerembourg)

⁹ Everard et Jones, p. 5, 40 et C70, *Mauricio de Kaer* comme témoin de la confirmation par la duchesse Constance à Nantes d'un don de Conan III aux chanoines de Toussaints à Angers, de droits sur un pont passant la Loire à Nantes (août 1186 - 1201).

¹⁰ Loyer, 71-85.

¹¹ Morice, *Preuves*, I, 1007, *D[ominus] Normannus de Kaer* rendant un compte en 1267.

¹² Ce don originel fut cité lorsque Jean (I) de Malestroit, seigneur de Kaër, l'augmenta le 14 décembre 1414 (Bougraud, 59 citant BNF, dossiers bleus, vol. 420).

¹³ *Preuves*, I, 1112, cf. Morvan, p. 77. Il est dommage que les armes de la famille (de gueules à la croix d'hermine gringolée d'or) ne figurent pas dans la copie partielle du *Livre des Ostz* originel, aujourd'hui perdu, effectuée par Roger de Gaignières (BNF, ms français 22361, fol. 119-121, sur lequel voir Pastoureau, 140-147). Fabre, n° 1524-1527, 2549, et 2572-2573 donnent tous les détails nécessaires sur les armes de Kaër au Moyen Âge.

en Landaul, vint s'ajouter au patrimoine familial. On sait aussi qu'en 1333 eut lieu un partage entre Guillaume, Olivier et Henri, les trois fils survivants, ce qui eut bientôt pour conséquence la formation de deux blocs territoriaux principaux : Kaër en Crac'h et Locmariaquer (dont Le Plessis Kaër devint le centre administratif au xv^e siècle) d'une part, et Kaër à Vannes d'autre part. En effet, Olivier succéda à Guillaume, qui mourut sans héritiers, tandis qu'Henri prenait les terres des environs de Vannes¹⁴. Ces deux ensembles furent administrés séparément par la suite, bien que, dans les générations suivantes, ils fussent souvent tenus par le même seigneur. Ils formaient en vérité un domaine substantiel, atteignant quelque 5 000 ha à son extension maximale, ce qui, du xiv^e siècle à la fin du xv^e siècle, faisait de Kaër la troisième plus grande seigneurie du Vannetais, après Largoët et Rochefort¹⁵.

Henri de Kaër, ambassadeur ducal auprès de la cour d'Angleterre en 1337, premier amiral de Bretagne connu (1341) et partisan de Jean de Montfort et de son fils, le futur Jean IV, lors de la guerre civile, fut un personnage marquant de l'histoire de la famille au xiv^e siècle¹⁶. Il fut le bénéficiaire cadet du partage de 1333, et, en 1350, lui et son frère aîné Olivier, alors seigneur de Kaër, étaient qualifiés de «chevaliers» dans le pardon qui leur était accordé par Philippe VI, opération qui ne put cependant suffire à leur faire oublier leur loyauté envers Jean de Montfort¹⁷. Olivier semble avoir eu un fils, Pierre (II) de Kaër, mentionné lors d'une enquête sur un conflit entre le chapitre de Vannes et l'église de Saint-Patern, vers 1360¹⁸. Ce fut Marie, la fille de Pierre, qui, au bout du compte, fit porter le domaine à son mari lors de son mariage à Jean de Malestroit, sire de Malestroit († 1416), chef d'une famille extrêmement influente et très ramifiée¹⁹. Il ne

¹⁴ Nous remercions M. Fernand Bougraud d'avoir démêlé pour nous la généalogie des Kaër grâce à sa connaissance de BNF, Dossier bleu 420 ; pour le partage de 1333, voir Du Paz, p. 820 et Gallet, p. 88, citant Arch. dép. Morbihan, G 15.

¹⁵ Gallet, p. 87-88.

¹⁶ Rymer, II, 965, «Henry de Cair» avec Guillaume de Cair (en tant qu'ambassadeurs) ; *Calendar of Patent Rolls, 1340-1343*, en tant qu'amiral et défenseur de la côte d'Auray pour Jean III ; en 1341-1342, il gardait Brest avec Tanguy du Chastel et Geoffroy de Malestroit en tant que «petits bacheliers» de Jean de Montfort (*Preuves*, I, 1428 ; Archives nationales, J 241 n° 41 et 43 ; Fabre, n° 1525, où les armes de Kaër sont différenciées par un «franc-canton chargé d'une aigle») ; cf. aussi Jones, à paraître, pour d'autres détails sur sa carrière. Il épousa Marguerite de Guyseur et leur fille Tiphaine († 1371) épousa Hervé (IV) de Nevet (ex inf. M. Bougraud).

¹⁷ Arch. nat., JJ 78, fol. 46, n° 101. Une première rémission avait été accordée par Charles de Blois le 31 décembre 1344 (*ibid.*, JJ 75, n° 161). En 1360 Henry servait encore Jean de Montfort le jeune en tant que conseiller et ambassadeur (Public Record Office, Londres, E 101/175/1, n° 65 ; Rymer, *Foedera*, III, I, 508, 29 août 1360).

¹⁸ Arch. dép. Morbihan, 58 G 1, fol. 50 v°. Nous devons cette référence à l'amabilité de M. Bougraud.

¹⁹ *Cartulaire général du Morbihan*, n° 533 ; Bougraud, 57.



Figure 6 – L'aile nord et la rivière d'Auray
Cliché Gwyn Meirion-Jones

conserva cependant pas ce titre longtemps, car il céda la seigneurie de Kaër à leur fils, Jean de Malestroit, seigneur de Beaumont (vers 1384 - vers 1416), qui fut un serviteur actif des ducs. Il fut en effet ambassadeur, conseiller et capitaine d'Auray pendant les dernières années du règne de Jean IV et les premières années du règne de Jean V, fils de ce dernier²⁰.

Il est souvent difficile de le distinguer de son père, qui portait le même nom que lui, ce Jean (I) de Malestroit, seigneur de Kaër. Les deux hommes

²⁰ Cf. *Cartulaire du Morbihan*, n° 586 ; la plupart des détails concernant la famille de Malestroit en tant que seigneurs de Kaër sont empruntés à l'article de Bougraud (n. 12, ci-dessus) et à d'autres renseignements qu'il nous a fort aimablement fournis. Pour des lettres données à la cour de Jean (I) de Malestroit, seigneur de Kaër, à Bernuz le 12 juin 1390, voir Arch. dép. Morbihan, E 1735, publiées dans Bougraud, 68-69. La même année, il fut obligé envers Jean IV sous peine d'une amende de 400 liv. (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 238, fol. 48). Un inventaire de l'artillerie placée sous sa garde en tant que capitaine du château d'Auray en 1399 a été conservé dans *ibid.*, E 216 (= *Cartulaire du Morbihan*, n° 636), année où il fit aussi hommage à la duchesse Jeanne de Navarre, avec la permission de son père. René Couffon, «Notes sur deux dessins des manuscrits du président de Robien», *MSHAB*, t. L (1970), p. 11-18, a décrit un tombeau provenant des Cordeliers de Vannes, d'après un de ces deux dessins et quelques fragments de pierre connus de J.-M. Le Mené et Roger Grand, mais maintenant disparus, comme celui de Jean (I) de Malestroit, seigneur de Kaër ; mais depuis, Bougraud a montré que c'est en fait le tombeau de Jean I de Malestroit-Beaumont, son père (mort le 23 octobre 1416), et sa deuxième femme Jeanne de Malestroit, héritière de la seigneurie de Malestroit. On peut noter aussi, par exemple, les armoiries sans différence des besants de Malestroit sur le gisant et non les armoiries des seigneurs de Kaër (voir aussi Bougraud, p. 65, pour une autre copie du dessin).

restèrent en effet en activité jusqu'à leur mort en 1416. Jean (I) prit d'abord pour femme Jeanne de La Feuillée, qui mourut le 14 juillet 1406, puis épousa en secondes noces Catherine de Coëtmen, veuve de Thibault de La Feuillée, frère de sa première femme. Son fils Jean (II) de Malestroit, seigneur de Kaër, lui succéda – on peut le distinguer parfois des précédents par son titre de sire du Castillier en Lizio. Il était suffisamment âgé pour pouvoir prêter serment pour la garde d'Auray en 1413, et il est donc probable qu'il s'agit d'un enfant du premier lit²¹. C'est apparemment par son propre mariage avec l'héritière du domaine, Jeanne de Trémedern, que Le Plessis du Kaër passa aux Malestroit, seigneurs de Kaër, le domaine revenant peut-être à la famille après une période pendant laquelle il faisait partie du patrimoine d'une branche cadette, dont la famille Trémedern avait hérité²². Comme son père, Jean (II) servit aussi le duc en tant que capitaine d'Auray (en 1420). Il passa aussi des accords divers avec les autres Malestroit à propos des problèmes infiniment complexes de répartition des héritages que faisaient naître en permanence dans la famille les mariages entre cousins²³. En 1442, le duc Jean V accorda des lettres patentes à Jean (III) de Malestroit, seigneur de Kaër et de Beaumont et fils de Jean (II), le dégageant des obligations qui lui avaient été imposées envers ses sœurs par ses parents²⁴. Par des lettres en date du 14 août 1454, le duc Pierre II et Jean (III), alors chambellan du duc, échangèrent diverses terres, permettant à Jean de consolider des domaines contigus du Plessis Kaër à Lomarec en contrepartie de terres cédées à Lestrenic²⁵.

Les difficultés entraînées par la succession de Jean de Malestroit, seigneur de Malestroit, décédé en 1416, pesaient encore sur Jean (III) de Kaër

²¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 134, n° 3 (hommage, 15 octobre 1413).

²² Bougraud, 60. Charles, seigneur de Trémedern en Guimaec, qui était le frère de Jeanne, fut tué à Saint-James-de-Beuvron en 1425 et son rachat fut accordé à Jean (II) de Malestroit, seigneur de Kaër (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1481), tandis que sa femme héritait de la seigneurie de Trémedern.

²³ BNF, ms français 8267, fol. 76 (en garnison à Auray avec 10 hommes d'armes et 10 arbalétriers) ; voir Bougraud, 59, pour l'accord qu'il passa avec Jeanne de Châteaugiron, dame-douairière de Malestroit, le 13 février 1419. Une lettre intéressante et riche en informations, mais simplement datée du «6 janvier» a été conservée (*Œuvres de Froissart*, XXII, 141, mais sans référence exacte). Elle nous apprend que leurs enfants se portaient bien, que les divers procès engagés n'avaient pas progressé, qu'il avait commencé à examiner ses comptes, et que des nouvelles étaient venues de France, selon lesquelles le Connétable [Richemont] se sentait «menacé». En 1433, son fils Jean (III) de Kaër arriva à un accord avec Jean Ragueneil et Jeanne de Malestroit, seigneur et dame de Malestroit et de la Bellière, à propos de la part de Jeanne dans la succession de son père, Jean de Malestroit, seigneur de Beaumont, grand-père de Jean III (BNF, ms français 22331, p. 184).

²⁴ *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, V, n° 2 545 ; *Preuves*, II, 1357-1358 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Eb 6.

²⁵ Archives de M. Jacqmin, copies du xvii^e siècle de lettres de Pierre II (14 et 29 août 1454) et du procureur de Jean (III) prenant possession de Lomarec en Crac'h (16 septembre 1454).

en 1458, lorsqu'il arriva à un accord avec sa tante Jeanne, dame de Malestroit et de Largoët, afin d'éviter des dépenses légales supplémentaires²⁶. En 1462, il était capitaine de Vannes, et en 1465-1466, la pension annuelle que lui versait François II était de 240 liv.²⁷. Jean (III) de Kaër mourut aux environs de Pâques 1468, sa succession passant à un frère cadet, aussi appelé Jean, comme l'imposait si clairement – mais à notre grand souci... – la tradition familiale²⁸. Sa veuve, Jeanne du Perier, épousa en secondes nocces Bertrand du Parc et reçut un sauf-conduit de François II le 2 juin 1468²⁹. Avec l'appui de son nouveau mari, Jeanne, en tant que *dame du Plexis de Kaer*, arriva à un accord à propos de son douaire avec le nouveau seigneur de Kaër en mars 1470³⁰.

Jean (IV) de Malestroit, seigneur de Kaër, de Beaumont et de Trémedern, ne tint ces seigneuries que très brièvement, et le 12 mars 1472, Jean (V), le fils que lui avait donné Marie du Pont l'Abbé, lui avait déjà succédé³¹. Il était encore mineur en 1478, ne s'étant pas présenté à une montre à Landaul l'année précédente. Lorsqu'il s'y présenta en 1481, son revenu annuel était de 3 000 liv., ce qui en faisait l'un des nobles les plus riches de Bretagne³². En 1489, Jean (V) était l'un des otages d'un traité entre la duchesse Anne et Henry VII d'Angleterre³³, et diverses sources confirment une nouvelle consolidation de ses droits seigneuriaux, y compris la confirmation par Charles VIII, en 1493, de divers droits ripuaires

²⁶ BNF, ms français 22331, p. 216. Des problèmes étaient apparus car Jeanne avait exigé sa part de quelque 1 400 liv. de loyers que son père (Jean (I) de Malestroit, † 1416) aurait laissées à sa mort. Les héritiers étaient aussi entrés en conflit à propos des inhumations dans la chapelle familiale que Jean (I) avait fait bâtir aux Cordeliers à Vannes, et où le seigneur de Kaër avait voulu inhumer son propre père. Les parties s'étaient mises d'accord pour que la chapelle revienne à Jeanne et aux futurs seigneurs de Malestroit. Elles échangèrent aussi diverses redevances (*ibid.*, p. 184-185). Le mausolée des Malestroit est connu par un dessin du XVIII^e siècle (Bougraud, 65).

²⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131 fol. 210 r. (Vannes) ; *Preuves*, III, 144 (pension).

²⁸ Il établit son testament avant le 27 mars 1468 (Du Paz, p. 194).

²⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6, fol. 128 v°, et cf. *ibid.*, fol. 117 v° pour une référence à la communauté de biens qui fut la leur pendant leur mariage ; son frère cadet s'était approprié certains des biens meubles de Jean (III) avant le décès de celui-ci à Pâques 1468. Bertrand du Parc, Jean (IV) de Malestroit, seigneur de Kaër, Jean de Malestroit, seigneur de Malestroit et Louis de Rohan firent ensemble montre d'hommes d'armes dans le diocèse de Saint-Malo en 1470 (cf. Fabre, n° 1085, 2572, 2573 et 3226).

³⁰ BNF, ms français 22331, p. 192-193.

³¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1799, aveux de la seigneurie de Trémedern (1468-1533).

³² Arch. dép. Morbihan, E 2298, compte rendu par Michel Malenoë, receveur dans les paroisses de Landaul, de Landevant et une partie de Saint-Goal (Locoal) pour Marie du Pont, dame de Kaër, de Trémedern et de Beaucours, tutrice de son fils, 22 mai 1478. de Laigue, I, 273 (1477), alors que Kaër ne semblait valoir que 300 liv., et 1481, où sa valeur semblait être de 3 000 liv. Le premier chiffre est sans doute une erreur de transcription.

³³ *Preuves*, III, 623.

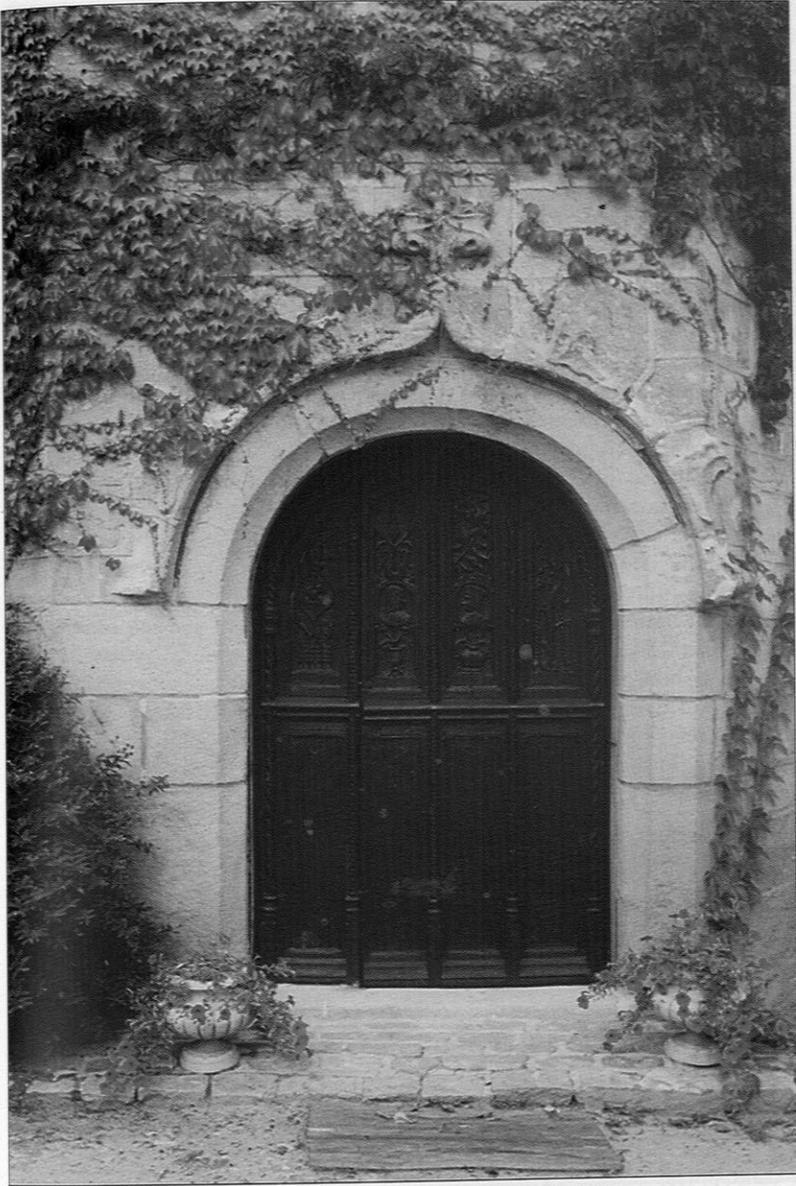


Figure 7 – La porte principale du «vieux manoir» du Plessis Kaër

Cliché Gwyn Meirion-Jones

dans l'anse du Moustoir en Crac'h. Bien que souvent contestés, ces droits furent reconnus en diverses occasions – la dernière fois en 1971 – s'appliquer légalement à ses successeurs en tant que propriétaires du Plessis Kaër³⁴. Jean (V), décédé dans les derniers mois de 1523³⁵, avait épousé Catherine de Rohan-Guéméné, mais avait aussi une fille bâtarde, Isabeau, de Marie de Drouallen, femme d'un secrétaire ducal, Jean Mauhugéon. Elle fut légitimée en juin 1506³⁶.

En 1513, François, fils et héritier de Jean (V), épousa Anne de Saint-Amador. On a considéré que les données armoriales fournies par les peintures murales qui ornaient autrefois la grande salle du Plessis Kaër, montrant, entre autres choses, les sangliers qui étaient l'emblème de la famille Malestroit, dataient une restauration majeure du Plessis Kaër par ce couple au début du xvi^e siècle³⁷. Cette interprétation s'accorderait bien à ce que nous indique la superbe porte de chêne sculpté, abondamment décorée de cartouches et d'emblèmes de style Renaissance, qui se trouve au pied de la tour d'escalier polygonale, au centre de l'aile nord, le seul élément du présent château à avoir été inscrit sur la liste des Monuments historiques (voir *infra*). L'encadrement de la porte, inspiré du gothique tardif et de style quelque peu décadent, ajoute encore à l'impression d'une reconstruction substantielle des lieux au début du xvi^e siècle (fig. 7). François décéda avant le 24 juillet 1529 ; Claude, son fils et successeur, assista au couronnement du dauphin François III à Rennes en 1532, et épousa Jeanne de Tréal³⁸. En 1544, il vendit sa seigneurie de Roguedas pour 714 liv. à Jean Chédanne, bourgeois anobli de Vannes³⁹, et un conflit latent avec les charreux d'Auray à propos de leurs droits ripuaires respectifs dans la rivière du Loch refit surface en 1547⁴⁰. Mais en décembre 1553 Henri II confirmait avoir élevé Le Plessis Kaër au rang de baronnie et Kerambourg à celui de vicomté, en faveur de Claude⁴¹.

Ce dernier était mort le 9 avril 1554. La seigneurie de Kaër commença bientôt de se désintégrer entre les mains de son fils et successeur,

³⁴ Archives de M. Jacqmin. Le détail des lettres de Charles VIII provient de lettres de Louis XIV, du 26 octobre 1655 ; des avis juridiques de 1854, 1927 et 1971 ont confirmé leur validité. Des comptes pour les années 1497-1498 et concernant les seigneuries de Porzmeur et de La Haye appartenant à Jean (V) sont conservées aux Arch. dép. Finistère, 1 E 459.

³⁵ Une partie de son rachat n'était pas encore réglée en 1527 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 908, comptes 1527-1529, fol. 24 r^o).

³⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 51, fol. 77.

³⁷ Gallet, p. 157.

³⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1799.

³⁹ Gallet, p. 413.

⁴⁰ Archives de M. Jacqmin, copies du xvii^e siècle de lettres d'Henri II de juillet 1547.

⁴¹ *Preuves*, III, 1101, pour les lettres d'Henri II du 4 décembre 1553, citant des lettres antérieures de février et septembre 1552.

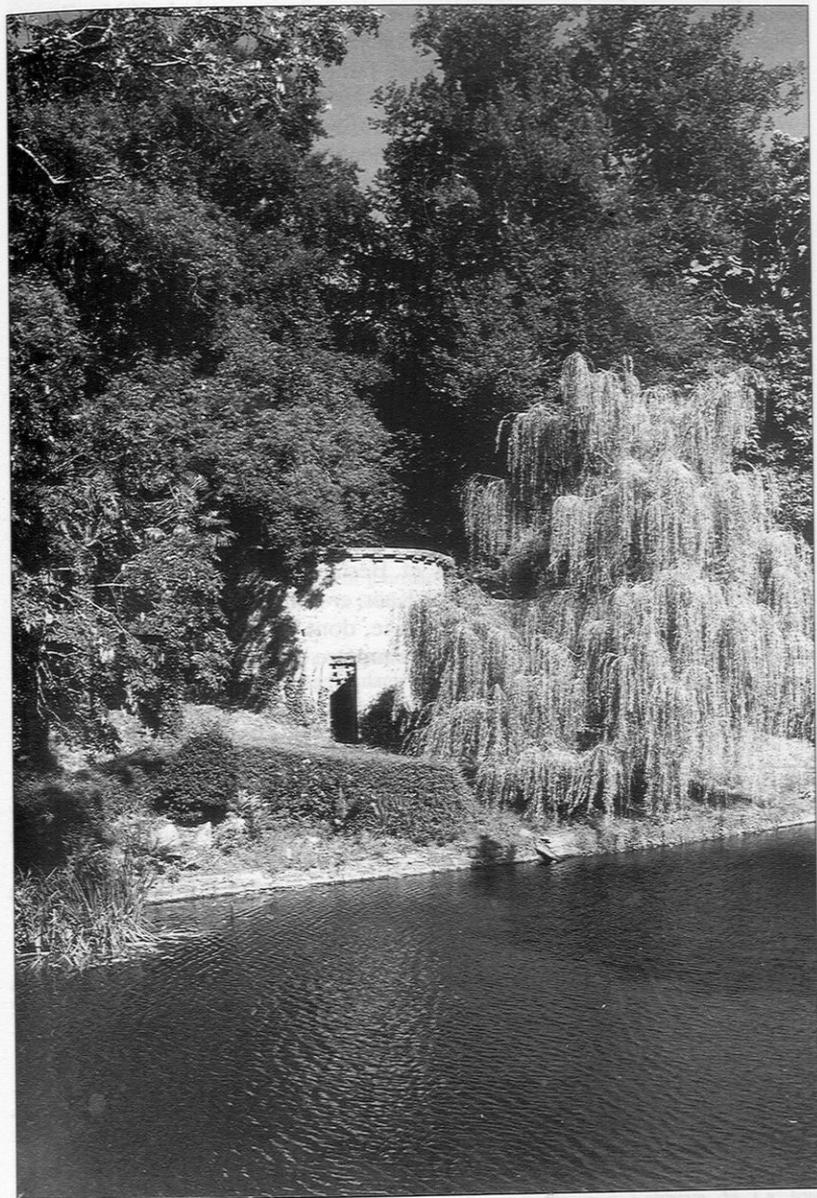


Figure 8 – Le colombier situé au nord du château

Cliché Gwyn Meirion-Jones

René de Malestroit. On vendit de nouvelles terres et de nouveaux droits seigneuriaux⁴², tandis que d'autres étaient détachés de Kaër à l'occasion de partages⁴³. Il y eut des querelles de famille et des procès⁴⁴, tandis que les guerres de Religion entraînaient des destructions considérables. Ainsi, en 1589, René se vit contraint d'abandonner ses châteaux du Plessis Kaër et de Kerambourg avec tous ses biens meubles et d'aller chercher refuge à Suscinio, sur la presqu'île de Rhuys. On raconte qu'au Plessis Kaër même, les soudards auraient installé leurs écuries à l'étage, tandis que tous les biens de la famille – y compris les comptes du domaine, qui auraient pu nous permettre d'écrire une histoire fiable de la famille – étaient pillés, jetés par les fenêtres, ou foulés aux pieds dans la boue⁴⁵.

Pendant plus de deux siècles, Le Plessis Kaër était resté dans la ligne directe par les hommes des Malestroit, seigneurs de Kaër, mais ce lignage s'éteignit à la mort de René de Malestroit, baron de Kaër, qui mourut en 1599 sans s'être marié. Le Plessis Kaër passa alors à un neveu par les femmes, Mathurin de Montalais, qui fit de sérieux efforts pour redorer le blason de la seigneurie après les graves dommages subis lors des guerres de Religion⁴⁶. À la mort de Mathurin, vers 1636, les terres, la seigneurie et la baronnie de Kaër furent définitivement divisées en trois ensembles (Kaër en Crac'h, Kaër à Vannes et Bernuce en Kaër)⁴⁷. À la fin du XVII^e siècle, la baronnie du Plessis Kaër en Crac'h avait à nouveau été rabaisée au rang de modeste seigneurie, dont l'importance et la richesse passées s'étaient évanouies, comme le montre par exemple la perte de son droit de bris⁴⁸.

⁴² Par exemple, voir Arch. dép. Morbihan, 34 G 04, vente de moulins à Arradon et Bernuz pour 3 000 écus en 1581, après qu'une première tentative en 1571 ait échoué. Un accord de vente avait été trouvé en 1565 (*ibid.*).

⁴³ Par exemple en 1563, lorsque René de Malestroit et René de Montalais se mirent d'accord (Bougraud, notes).

⁴⁴ Entre 1570 et 1575, René fut en conflit avec sa mère ainsi qu'avec les chartreux d'Auray.

⁴⁵ Gallet, p. 289, citant BNF, ms français 22311, fol. 237 et sqq. Il est possible que les médiocres réparations faites au toit à la suite d'un incendie, que signale une enquête de 1872 (voir ci-dessous, note 52), soient celles qui furent exécutées après les événements de 1589-1590.

⁴⁶ Gallet, p. 446, d'après Arch. dép. Morbihan, G 15, mais cf. aussi p. 302, 338-339 et 354-355, pour la dilapidation de la seigneurie sous René de Malestroit. Un registre des aveux des seigneuries de Kaër, Kerambourg et Plouvigner, pour l'année 1602 est conservé aux Arch. dép. Morbihan (E 2298).

⁴⁷ Gallet, p. 380 et 413.

⁴⁸ Il existe un aveu des plus intéressants, daté du 6 mars 1683 et présenté au roi par le tuteur de Messire Nicolas Riaud, seigneur de Galisson, baron de Kaër, mineur à l'époque (Arch. dép. Morbihan, E 2302, 97 folios) :.../

En 1699, la baronnie fut achetée par le futur président au parlement de Bretagne, Christophe de Robien, pour 90 000 francs, bien que le château du Plessis Kaër lui-même n'ait été acheté à Jean-Armand Le Moust, comte de Bréguiny, qu'en 1727⁴⁹. La demeure devint ainsi l'une des résidences principales de Christophe de Robien, qui y installa son «cabinet d'étude», où il invitait d'autres savants, tandis qu'il menait lui-même les premières fouilles connues des vestiges préhistoriques de Locmariaquer et s'intéressait à l'histoire des anciens seurs de Kaër. Des aveux pour Le Plessis Kaër furent présentés en 1756 et 1782 par Paul-Christophe de Robien, le dernier document montrant que le domaine avait été partiellement reconstruit, car, avec toutes ses terres et privilèges, il valait alors plus de 7000 liv. par an⁵⁰. Un autre aveu de 1784 a été conservé⁵¹. Vendu

Suite de la note 48

[fol. 1] «Et premier,

La lieu, manoir et hebergement du Plesix de Quer avec toutes et chascunes ses issues, franchises, pourpris, fieffs, garennes, vergers, jardins, prés, prairies, bois de haute fustaye et décoration, tailliffs et autres dependances le tout situés en la paroisse de Crac'h, evesché de Vennes, contenant soubz jardins et vergers cinq journaux et soubz bois de haute fustaye et tailliff proche la maison soixante journaux, et une prée proche la dite maison nommée la grande pré, neuf journaux et une autre proche Querpletel, cinq journaux et autre proche Kergal, deux journaux et la fuie située dans une verger proche la maison [...].»

⁴⁹ En 1711, Nicolas Riaud était encore qualifié de «seigneur du Plessis-du-Ker en Crac» lors de son mariage à Françoise Bellingant, dame de Lannion (Arch. dép. Morbihan, 42 G 08).

⁵⁰ Arch. dép. Morbihan, E 2299. Une description des divers biens en la possession de Paul-Christophe-Céleste de Robien dans la juridiction d'Auray fut donnée en 1782 par son receveur, «demeurant au Plessiker» :

«Et premier, la terre et seigneurie du Plessis de Ker consistant dans le lieu et château du Plessis Ker situé en la paroisse de Crac'h avec ses cours, jardins, vergers, prairies, avenues, bois de haut futaie, issues et autres appartenances.

La metairie de la Porte dudit lieu, la metairie de Penhoet joignant, les bois dudit lieu, la metairie de Kergal, le moulin à mer de Poulben à quatre tournants, le moulin à vent de Ker pres le village de Kermarquer [...]

[7 tenues à domaine congéable]

Le moulin à vent de Ker pres le bourg de Locmariaquer et un four audit bourg de Locmariaquer.

Les moulins à eau de Treuray situés sur la riviere d'Auray (paroisse de Pluneret) [et un loyer de 30 liv. sur quatre mollets de la ville d'Auray. Divers droits honorifiques et eminences dans les églises de Crac'h et Locmariaquer et les chapelles tréviales, y compris des droits de haute, moyenne et basse justice dans la seigneurie, fief et juridiction à Crac'h, Locmariaquer, Brech, Ploemel, Mendon et Baden [...] valant environ 7000 liv. par an et sur lesquels il doit 16 s 10 d de chef-rentes au roi ; une rente feagère de 60 liv. ; une rente albergue de 150 liv. ; diverses rentes en nature, dont l'une de trois tonneaux de blé dus aux Chartreux d'Auray ; 6 tonneaux dus à la Chevalerie du Saint-Esprit d'Auray, et 9 perées de bled, moitié froment, moitié seigle, dues à l'abbaye de La Joie d'Hennebont etc.] ».

⁵¹ *Ibid.*, E 2303.

comme bien national en l'an VI à François Josse, homme de loi à Lorient, Le Plessis Kaër changea plusieurs fois de mains dans le courant du XIX^e siècle. En 1872, il fut vendu par la famille Fouque-Liazard à M. Jules Caillot, et resta dans cette famille jusqu'en 1999, année où M. Jacqmin, arrière-petit-fils de ce dernier, vendit le domaine. Cependant, avant d'entreprendre la reconstruction, Jules Caillot fit réaliser une étude complète du château, qui menaçait ruine. Les plans, les dessins et les descriptions écrites qui nous sont restées permettent de savoir quel pourcentage du manoir de la fin du Moyen Âge était encore debout, et donc de mesurer les changements apportés à l'édifice par M. Caillot et ses architectes⁵².

⁵² Archives de M. Jacqmin, dossier : correspondance pour la restauration du Plessis Kaër, n° 4 :

« [...] État actuel

Bâtiment en aile de la partie en aile gauche situé au nord de la propriété et de la moitié de la partie de face située à l'est et pareillement à la rivière d'Auray.

Il est élevé d'un rez-de-chaussée d'un 1^{er} étage au-dessus. Il est desservi par un escalier établi dans la tourelle liée à la façade du côté du midi en dehors de la construction. Le rez-de-chaussée sert actuellement de celier, de cave, d'écurie plus une salle pour loger le gardien.

Le sol est en terre battue et suit la pente du terrain de sorte que la partie du côté de la rivière se trouve à un niveau inférieur de 2,80 m de celui côté de l'écurie.

Au 1^{er} étage il existe des pièces diverses par des cloisons servant de magasins et de dortoirs aux charretiers.

Dans les combles un grand espace servant de grenier.

Bâtiment faisant face à la rivière, partie à gauche de la porte principale d'entrée.

Au rez-de-chaussée, dans le passage, une cuisine, une tourelle servant de fosse mobile. La suite une laverie, puis une pièce pour les domestiques et jusqu'à l'écurie, diverses distributions sans aucune importance.

Au 1^{er} étage une pièce au dessus de la Cuisine servant de chambre à coucher et le surplus en grenier.

Dans l'étage des combles, il n'y a aucune distribution.

État des constructions :

Bâtiment en aile

Il est élevé sur terre plein sans caves, un rez de chaussée, 1^{er} étage et comble.

Les murs sont établis sur le sol sans basses fondations; ils sont en moellon apparent jusqu'à la base du comble; ils ont en moyenne 1m.00 d'épaisseur et sont percés de baies d'inégales dimensions [...]

Ils sont couronnés, côté du midi par 6 lucarnes en pierre d'inégales mesures et du côté du nord il existe au milieu seulement, une lucarne en pierre faisant motif principal. Le reste du comble est nu.

La charpente du plancher bas du 1^{er} étage est en mauvais état et est à remplacer, le plancher au dessus paraît en meilleur état.

La charpente du comble est en très mauvais état et semble avoir été construite provisoirement à la suite d'une incendie; elle est aussi à remplacer.

Bâtiment de face

Il est élevé sur terre plain sans basses fondations, les murs sont en moellon garni de mortier de terre ils ne sont pas en bon état. Ils sont recouverts par un enduit en mortier de chaux et sont sans aucune saillie du sol jusqu'à la base du comble..../

La reconstruction du XIX^e siècle

Jules Caillot, responsable de la transformation du château en 1872, était un ancien polytechnicien et avait dirigé la Société anonyme des Hauts-Fourneaux, Fonderies et Ateliers de Construction de Marquise (Pas-de-Calais). Il devint propriétaire du bâtiment juste après la fin de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, avec l'intention d'en faire une résidence d'été, appoint de sa résidence principale à Paris. Il semblerait que les propriétaires précédents aient déjà eu l'intention de modifier le château, car l'une des premières tâches de Caillot fut d'acheter les plans d'un projet dressé par un architecte parisien, E. Chenantais⁵³. Les travaux furent entrepris sous la supervision de Estère Bailly, d'Auray, et le résultat fut à peu de choses près la résidence que nous voyons aujourd'hui. La marque du romantisme est très forte, et le château, largement ouvert sur la rivière d'Auray, est aux antipodes de l'image qu'on se fait d'ordinaire d'un manoir breton, resserré autour de sa cour fermée. Nous avons là un bâtiment de la fin du XIX^e siècle, avec tout le confort souhaitable.

En étudiant les modifications apportées au Plessis Kaër – et une restauration semblable à Trédion –, F. Loyer apporte nombre de détails qu'il est inutile de reprendre ici⁵⁴. Il est néanmoins nécessaire de souligner quelques points importants. Le nouveau propriétaire avait l'ambition de faire édifier un château monumental – sa richesse nouvellement acquise le lui permettait – entouré d'un beau parc avec des terrasses au bord de l'eau. Les plans comprenaient donc de nombreuses constructions supplémentaires, les porches, les maisons de garde, les communs, les écuries (fig. 9), des serres, une orangerie et la fontaine (fig. 10), éléments d'un ensemble grandiose. Le parc et les plantations durent aux contraintes imposées par la topographie d'être organisés de façon linéaire. Les premières propositions des architectes étaient extrêmement ambitieuses, prévoyant une seconde grande aile au sud. Ce qui fut en réalité construit fut bien plus modeste, le projet d'une «grande chapelle» étant abandonné, très probablement pour des raisons d'économie, bien que le nouveau propriétaire ait aussi fait reconstruire l'ancien manoir, devenu «logis nord». Il est indéniable qu'à la fin du XIX^e siècle l'ensemble était fort mal entretenu, les

Suite de la note 52

La charpente des planches et du comble paraît avoir été reconstruite provisoirement en même temps que le comble de l'aile gauche et est à refaire sauf la partie que se trouve entre les deux tourelles; ces derniers paraissent dater de l'origine des constructions et sont établies suivant les règles de l'art. Tout le surplus de la charpente des combles est établi sans règle ni méthode et semble avoir été fait par des ouvriers étrangers à l'art de la charpenterie. »

[Suit une description des travaux à entreprendre].

⁵³ Ces détails et d'autres sont analysés par Loyer, 1979.

⁵⁴ Loyer, 1979.



Figure 9 – Les écuries

Cliché Gwyn Meirion-Jones



Figure 10 – La fontaine et le lavoir

Cliché Gwyn Meirion-Jones

réparations nécessaires ayant été effectuées de façon sporadique, et au moindre coût⁵⁵.

L'utilisation de matériaux industriels lors des opérations de reconstruction est un élément important, qui distingue Le Plessis Kaër d'autres restaurations de la fin du XIX^e siècle. M. Caillot, en tant que chef d'entreprise, était parfaitement conscient des possibilités qu'offrait la production de masse et était donc prêt à mettre en œuvre les meilleures de ces nouvelles techniques. Il usa donc, mais avec beaucoup de précautions, de la pierre artificielle, du crépi au mortier et des carrelages, tant pour les surfaces extérieures qu'intérieures. La sculpture de chambranle des baies est ainsi réalisée en matériaux artificiels. On ne peut manquer de remarquer l'usage abondant qui est fait du style flamboyant et des figures sculptées dans les culs-de-lampe des archivoltés de baies. Une partie non négligeable de ces décors a malheureusement été fortement érodée, et certains éléments ont déjà disparu. Une analyse plus complète en est fournie par F. Loyer⁵⁶.

La restauration du Plessis Kaër s'apparente plutôt à une reconstruction, celle-ci ayant cependant conservé les murs extérieurs du bâtiment primitif. Les changements apportés à l'édifice sont si étendus qu'il est difficile, sauf à supprimer le crépi de mortier, de reconnaître les éléments des phases architecturales anciennes, ceci étant vrai pour l'extérieur et l'intérieur de la maison. Seuls le châtelet et l'«ancien manoir» paraissent donc, au premier abord, relever de ces structures anciennes, et l'on peut reconnaître leurs limites aux changements de l'épaisseur des murs (fig. 3). Cette restauration participe d'un impitoyable processus de remise en forme du bâtiment, l'ajout d'éléments de détail produits industriellement et superposés aux structures anciennes servant à unifier le tout. Ce trait est également patent à l'intérieur de l'édifice, les anciens plafonds/planchers étant supprimés et remplacés par des poutres de fer. On modifia les murs, on ouvrit de grandes fenêtres symétriques – particulièrement sur la façade nord – on refit les sols que l'on recouvrit d'un carrelage industriel à motifs néogothiques. Mais, en dépit de ce désir affiché de remise en forme et de modification de l'existant, il est évident que l'on s'attachait aussi à ajouter à l'architecture, perçue comme gothique, du bâtiment ancien. L'aile nord fut étendue vers l'est et complétée par deux tours hexagonales (pentagonales à l'extérieur, mais en fait de forme hexagonale), une tourelle semblable étant édifiée à l'angle nord-ouest (fig. 3). La ligne extravagante des faux créneaux complète cette image de «château féodal» qu'on a voulu donner à l'ensemble. Le souhait d'un confort accru s'étendit aussi aux écu-

⁵⁵ Voir note 52.

⁵⁶ Loyer, 1979.

ries (mais apparemment pas aux installations des autres animaux !). Le nouveau bloc d'écuries était ce qui se faisait de mieux à la fin du XIX^e siècle en matière d'agriculture modèle, des logements confortables – du moins selon les critères du temps – étant réservés à l'étage aux palefreniers et garçons d'écurie. On trouvera chez Loyer d'autres observations et une interprétation générale de l'esprit de la restauration⁵⁷.

Les premiers bâtiments subsistants

C'est le châtelet qui, le premier, frappe le regard du visiteur qui le franchit pour pénétrer dans le château. Quelques indices montrent qu'il s'agit d'un bâtiment ancien, mais la structure visible aujourd'hui appartient pour l'essentiel au XV^e siècle, avec des ajouts Renaissance, et fut très largement reconstruite au XIX^e siècle. La porte charretière fut considérablement rehaussée pendant la reconstruction de l'ensemble, dans lequel on installa des bancs de pierre et une porte piétonne, sans doute pour permettre le passage des véhicules à chevaux correspondant à la fortune et au statut social du nouveau propriétaire. Les moulures de l'entrée, du côté est, sont dans le style du XIV^e siècle, ou même dans celui d'une période plus ancienne encore. Il est possible qu'elles ne datent que du XIX^e siècle, mais elles constituent alors une copie de celles qui étaient en place avant la restauration de 1875-1876.

Immédiatement au sud du châtelet, se dresse un corps de bâtiments dont la fonction première était sans doute en partie résidentielle. Il est probable, en effet, qu'il servait à loger un membre important de la maisonnée, et sa situation conviendrait parfaitement bien à un régisseur. L'aile gauche de l'ensemble ne peut être postérieure au XVII^e siècle et inclut vraisemblablement des éléments beaucoup plus anciens. C'est l'aile nord qui contient l'ancien manoir, sous le manteau de la restauration du XIX^e siècle, moins agressive de ce côté (la façade du bâtiment ancien n'a guère été modifiée, seul l'arrière étant radicalement changé par le percement de nouvelles ouvertures). Le plan est classique (fig. 3) : la salle basse se trouvait probablement à l'est de la tourelle d'escalier, une cuisine étant placée à l'ouest. La tourelle d'escalier donnait accès à des chambres situées au premier étage, d'autres pièces, éclairées par des lucarnes, se trouvant sous le toit. La pièce située au-dessus de la salle basse était presque certainement une salle haute, ou « grande chambre ». Nous avons donc ici le manoir breton classique des XV^e et XVI^e siècles. Ce qui surprend peut-être un peu est que cette résidence, d'un charme indéniable, soit relativement petite pour un domaine de cette importance, observation qui nous amène à nous interroger sur la nature des bâtiments antérieurs à cette résidence. Il est surpre-

⁵⁷ Loyer, 1979.

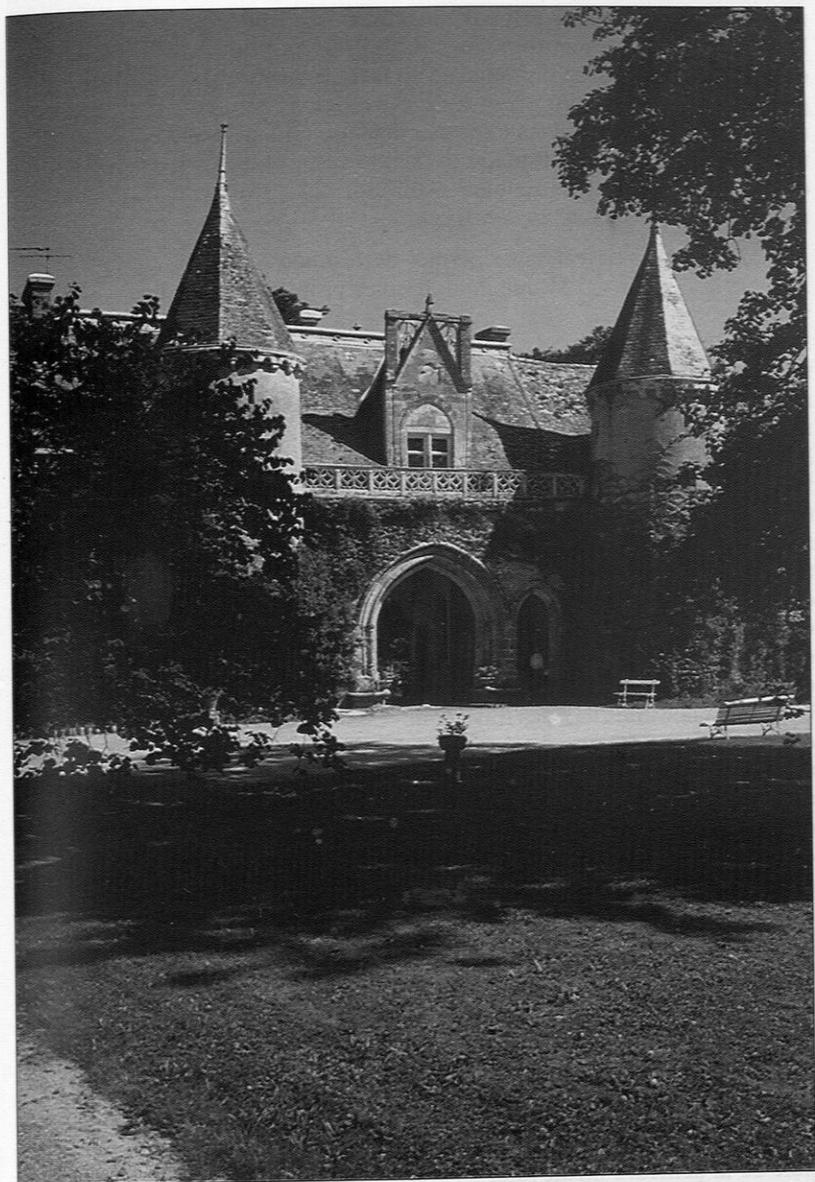


Figure 11 - Le porche d'entrée actuel (le châtelet)
Cliché Gwyn Meirion-Jones

nant de constater que le principal logement résidentiel ne se situe ni dans le châtelet (comme, par exemple, dans la résidence ducal de Suscinio), ni dans le bâtiment qui se dresse juste en face de l'entrée. En passant sous le porche, le visiteur s'attendrait à découvrir, de l'autre côté de la cour, la résidence seigneuriale dans toute sa grandeur. Ici, une pente douce mène à une terrasse dominant l'estuaire, à l'endroit exact où l'on s'attendrait à ce que la présence seigneuriale se manifeste par l'existence d'une grande salle basse et de chambres contiguës.

L'iconographie existante permet de résoudre en partie ce problème. Dans la collection de M. Jacquemin, dernier propriétaire des lieux, se trouvent en effet quatre petits tableaux, datant probablement du milieu du XIX^e siècle (fig. 12, 13, 14, 15). Leur date précise n'a pas grande importance pour notre propos. Deux de ces tableaux (fig. 14, 15) figurent la rivière d'Auray vue des environs du Plessis Kaër. L'église d'Auray, au nord, s'y distingue à peine. Ces charmantes images expriment avec talent la beauté d'un paysage qu'admirent les propriétaires successifs du Plessis Kaër et les membres de leur famille. Les deux autres tableaux (fig. 12, 13) figurent respectivement le châtelet, vu de l'ouest, et l'ensemble seigneurial, vu du sud-est. La figure 12 illustre bien l'état du châtelet avant les restaurations de 1875-1876. On y voit une seule entrée, c'est-à-dire la porte charretière, la porte piétonne n'ayant pas été encore ouverte. La lucarne Renaissance y est encore en place (fig. 12) et n'a pas été remplacée par la structure néogothique que nous voyons aujourd'hui (fig. 11). Mais ces tableaux montrent aussi des structures qui furent probablement détruites lors des travaux de restauration : deux pavillons sur les côtés extérieurs des tourelles, et un enclos fermé de murs au nord. La structure s'arrête aussi abruptement aux environs du point de la figure 3 où nous avons placé l'extrémité du bâtiment du châtelet. Il est donc certain qu'avant les travaux de restauration, aucun édifice ne reliait le châtelet au «vieux manoir». Au sud, l'ensemble qui, selon nous, ne peut être postérieur au XVI^e siècle (fig. 3 et 5) se voit *in situ*. Si nous examinons maintenant la vue de l'ensemble (fig. 13), nous voyons les bâtiments associés au châtelet de l'autre côté de la cour. Au nord se trouve le «vieux manoir», à l'extrémité orientale duquel paraît se dresser une chapelle. Mais on distingue aussi les vestiges de bâtiments du côté est de la cour, ces ruines, situées du côté de la rivière, suivant approximativement la ligne de la terrasse actuelle. Il est donc probable que la cour était autrefois entièrement entourée de bâtiments, dont nous pouvons prouver l'existence sur les côtés ouest, nord et est. Les bâtiments ruinés du côté est se trouvent exactement à l'endroit où devait logiquement se situer la principale résidence seigneuriale de la demeure médiévale.



Figure 12 – Le porche d'entrée avant les restaurations du XIX^e siècle

Collection privée : cliché Gwyn Meirion-Jones

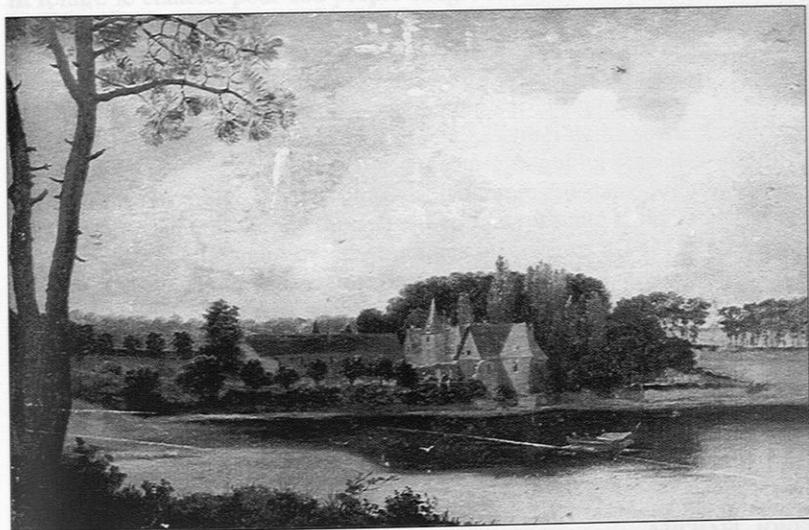


Figure 13 – La rivière d'Auray et le Plessis Kaër avant les restaurations du XIX^e siècle

Collection privée : cliché Gwyn Meirion-Jones

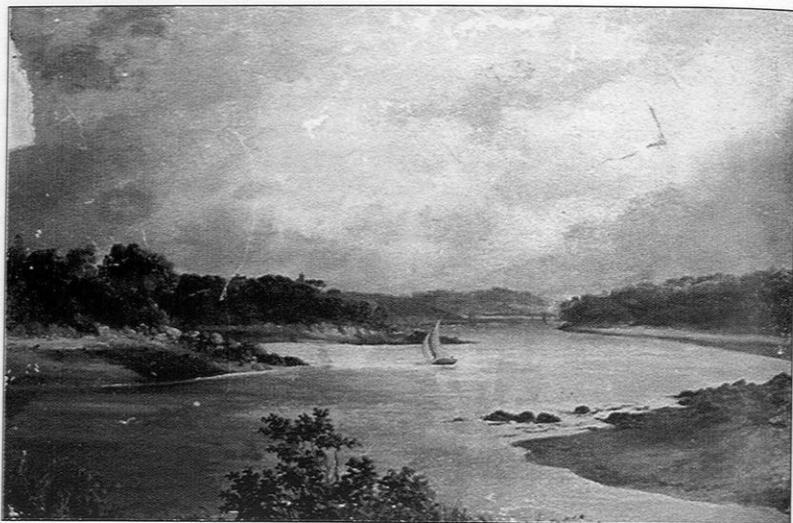


Figure 14 – La rivière d'Auray près du Plessis Kaër

Collection privée : cliché Gwyn Meirion-Jones



Figure 15 – La rivière d'Auray près du Plessis Kaër

Collection privée : cliché Gwyn Meirion-Jones

Conclusions

Le Plessis Kaër nous offre un excellent exemple d'un groupe de bâtiments constituant une résidence seigneuriale et le centre d'un important domaine. Des structures les plus anciennes, nous ne pouvons rien dire. Nous ne savons pas non plus qui fut responsable des diverses constructions élevées au cœur du Moyen Âge, et nous devons donc nous contenter de rappeler les possibilités évoquées ci-dessus. Seul le toponyme «plessis» nous indique la forme que pouvait avoir l'enclos le plus ancien. Du bâti existant, seul le châtelet est indéniablement antérieur au xv^e siècle. Les murs du «vieux manoir» recèlent eux aussi des maçonneries anciennes que la restauration et les reconstructions massives de 1875-1876 masquent cependant totalement.

La lucarne Renaissance au-dessus du châtelet et la très belle porte d'entrée du «vieux manoir» attestent une restauration d'ensemble des lieux au début du xvi^e siècle. Ces éléments nous donnent à penser que cette opération est due à François de Malestroit, après son mariage avec Anne de Saint-Amadour en 1513. Le Plessis Kaër subit des dégâts considérables au cours des guerres de Religion, les terres et les droits de la seigneurie étant encore appauvris à la fin du xvi^e siècle et au xvii^e siècle par divers malheurs, la négligence et l'incompétence des propriétaires. Au xviii^e siècle, la situation fut en partie rétablie, et la famille de Robien apporta incontestablement quelques modifications aux structures. Christophe de Robien, en particulier, fit refaire le châtelet pour son propre usage, ces modifications étant encore visibles aujourd'hui. La restauration massive, qui s'apparente d'ailleurs plus à une reconstruction, entreprise par Jules Caillot, emporta ou masqua définitivement ce qui restait du château médiéval et d'époque Renaissance. C'est seulement à partir des éléments apparaissant sur la figure 13 que l'on peut postuler l'existence possible d'un élément essentiel de la résidence médiévale – la salle basse et les chambres seigneuriales qui lui étaient contiguës – au bord de la rivière. Ces structures augmenteraient dans des proportions considérables la taille totale du château en tant qu'unité résidentielle. Dans la forme actuelle de celui-ci, les structures antérieures à 1875 semblent de taille insuffisante pour un domaine de cette importance, à moins bien sûr que les familles qui habitèrent successivement le château aient choisi de faire d'autres domaines leur résidence principale, ne consacrant au Plessis Kaër que des visites occasionnelles. Peut-être ne servit-il en fait que de résidence d'été à ses divers propriétaires qui, le reste de l'année, le confiaient à leur régisseur, à leurs domestiques et à leurs fermiers ?

GWYN MEIRION-JONES
Université de Reading

MICHAEL JONES
Université de Nottingham

REMERCIEMENTS

Nous avons eu le privilège de présenter et d'expliquer le château du Plessis Kaër au congrès d'Auray de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, en septembre 1999, à l'invitation de sa présidente, Madame Catherine Laurent, FSA. La Société a été accueillie par Monsieur et Madame Étienne Jacqmin, qui nous ont très aimablement reçus en de nombreuses occasions et nous ont permis d'étudier le château et le site. Nous les en remercions très vivement. Nous sommes aussi très reconnaissants à Monsieur Jacqmin de nous avoir autorisés à consulter ses archives personnelles et de nous avoir fourni des notes sur son histoire – y compris les divers plans établis au XIX^e siècle dans la perspective d'une restauration du château – au moment où Le Plessis Kaër allait passer en de nouvelles mains. À la suite de notre visite, et avant que la propriété ne soit définitivement vendue, une partie importante des archives familiales – le fonds Jacqmin – fut déposé aux Archives départementales du Morbihan, où on peut aujourd'hui les consulter. Mademoiselle Solange Bidou et son équipe des Archives départementales nous ont aussi apporté une aide précieuse au cours de notre enquête. Nous sommes enfin redevables à Monsieur Fernand Bougraud qui nous a aidés à démêler l'écheveau généalogique de la famille de Malestroit.

Cet article est né d'un projet de recherche pluridisciplinaire à long terme intitulé «Les résidences seigneuriales de Bretagne», dont les deux auteurs sont les principaux animateurs. Des encouragements et des aides – financières ou en nature – nous ont été fournis par la British Academy, l'ancien Science and Engineering Research Council, la Society of Antiquaries of London, et les institutions auxquelles nous sommes rattachés, l'université de Reading et l'université de Nottingham. Nous les remercions tous très vivement.

Notre ami, le Professeur Patrick Galliou, FSA, professeur à l'université de Bretagne Occidentale, a traduit cet article de l'anglais avec son talent habituel.

BIBLIOGRAPHIE

Sources documentaires

Calendar of Patent Rolls, 1341-1343, Londres : Her Majesty's Stationery Office (1900)

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, éd. Léon Maître et Paul de Berthou, 2^{me} ed. Rennes et Paris (1904)

Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon [Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo], Rennes (1998)

Cartulaire général du Morbihan, éd. Louis Rosenzweig, Vannes (1895)

Everard, Judith et Jones, Michael, *The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, Woodbridge (1999)

Laigue, R. de, *Réformations et montres*, 2 vol., Vannes (1902)

Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, éd. René Blanchard, 5 vol., Nantes (1889-1895)

Morice, [Dom] Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris (1742-1746)

Œuvres de Froissart, éd. J. M. B. C. Kervyn de Lettenhove, 29 vol., Bruxelles (1867-1877)

Rymer, Thomas, *Foedera, conventiones, litterae, etc.*, éd. J. Clarke et al, Record Commission Edition, Londres, 7 vol. in 4, (1817-1869)

Littérature secondaire

Bougraud, F., «Malestroit pendant trois siècles, 1129-1429», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, t. 27, (1991), p. 39-69

Du Paz, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris (1619)

Fabre, M., *Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500). Armoriaux, sceaux, tombeaux*, 2 vol., Paris (1993)

Floquet, C., *Dictionnaire des châteaux et manoirs du Morbihan*, Mayenne (1991)

Gallet, J., *La seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris (1983)

Jacqmin, É., «Le château du Plessis Kaër en terre bretonne», *La Demeure historique*, 27 (oct. 1972), p. 10-11.

Jones, M., «L'amirauté et la défense des côtes de Bretagne à la fin du Moyen Âge», *124^e Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Nantes, du 19 au 26 avril 1999*, à paraître

Le patrimoine des communes du Morbihan, t. 1, éd. J.-L. Flohic, Charenton-le-Pont (1996)

Loyer, F., «Trédion et le Plessis-Kaër. Deux exemples de restauration au XIX^e siècle», *Arts de l'Ouest*, n° 6 (février 1979), p. 71-85

Morvan, F., «Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle», in *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction de Jean Kerhervé, Rennes (1999), p. 37-88

Pastoureau, M., «L'héraldique bretonne, des origines à la guerre de Succession de Bretagne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI (1973), p. 140-147

Salch, C.-L., *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg (1979)

Tonnerre, N.-Y., *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Angers (1994)